

# Atradius & Vous

## **Entrée en vigueur du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)**

Cher partenaire,

**Aujourd'hui, 25 Mai** entre en vigueur, le nouveau **Règlement Général de la Protection des Données**, visant à renforcer et harmoniser la protection des données personnelles, au sein de l'Union européenne.

Afin de respecter ses nouvelles obligations dans le cadre de ce Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), Atradius a adapté ses procédures et ses systèmes. Notre politique de confidentialité a également été mise à jour.

Par ailleurs, nous vous informons qu'Atradius agit en tant que contrôleur du traitement de données conformément à l'article 4 du RGPD.



A ce titre, Atradius définit les données personnelles et les procédures de gestion, nécessaires au respect de ses engagements contractuels. De plus, n'étant pas gestionnaire de données selon la définition du RGPD, Atradius ne peut signer aucun accord de traitement de données avec un client.

Dans les prochains jours, nos clients communs recevront, une information sur la gestion et le droit d'accès à leurs données personnelles, avec un lien vers notre politique de confidentialité mise à jour.

Tous les détails sur l'application du RGPD et l'accès aux données personnelles en notre possession, seront également disponibles dans les pages de notre site internet : [Atradius GDPR](#) et [Politique de Confidentialité](#)

**Votre interlocuteur habituel se tient à  
votre disposition pour tout  
renseignement complémentaire.**